

M. PAINLEVÉ NOUS DIT DANS QUEL ESPRIT IL A RÉALISÉ LES ÉCONOMIES DANS L'ARMÉE

« Ces réformes constituent une application anticipée des lois de réorganisation militaire »

L'ARMÉE RESTERA FORTE QUAND MÊME

La nécessité de réduire les dépenses s'est imposée aussi impérieusement aux ministères de la Défense nationale qu'aux autres. Car, nous le faisons remarquer, hier, M. Paul Painlevé, quelle serait la valeur de l'armée d'un pays dont les finances seraient épuisées ?

Le ministre de la Guerre, qui avait bien voulu nous recevoir pour nous donner quelques indications complémentaires sur les compressions qu'il a décidées dans les services de l'armée et pour préciser l'esprit qui a présidé à ces compressions, s'explique tout de suite :

Le double devoir qui s'imposait

— En même temps que nous ordonnions des économies, dit-il, nous avions un double devoir : maintenir, d'une part, la paix dans nos colonies et dans les pays d'outre-mer, d'autre part, être toujours prêts à mobiliser les forces du pays pour la défense de son indépendance.

Sur le premier de ces devoirs, pas besoin d'explications. Il est tellement évident que tout le monde le connaît. L'ensemble de devoirs que comporte la nécessité d'être toujours prêts est moins immédiatement apparent. Et si l'on écoute certains esprits simplistes, on supprimerait des organismes qui semblent tant et qui le sont effectivement tant que la paix dure, mais qui le seraient moins si elle venait à changer.

On conçoit donc, pour un ministre de la Guerre, que l'armée ne soit pas une machine à vapeur, mais une machine à vapeur qui puisse fonctionner dans toutes les circonstances de simplifications, de fusions et de compressions qu'on décide.

Les mesures auxquelles le conseil des ministres a donné son adhésion sont effectivement détachées de l'ensemble des lois préparées ces derniers mois et qui doivent constituer le statut de l'armée prochaine.

Il peut paraître singulier de parler de la mobilisation et de l'appareil qu'elle exige, alors qu'un si puissant effort est fait pour la paix européenne et qu'aucun pays n'est plus que la France épris d'un désir de pacification générale basé sur le droit, et je crois pouvoir dire qu'aucun Français plus que moi n'aspire au triomphe d'un tel idéal. Mais tant que les conventions et les mesures internationales ne seront pas adaptées à cet idéal, tant qu'on pourra redouter quelque jour, sur la vieille Europe, aucun Français ne doit oublier que, de tous les pays, la France est à la fois le plus centralisé et celui dont le centre vital est le plus exposé et le plus voisin des frontières vulnérables. Il doit donc être prêt à opposer les forces de la nation à toute entreprise d'agression tout en poursuivant de tout son pouvoir et de toute son influence une politique qui relèguera dans le domaine des rêves de domination et de violence.

Les projets de lois que le Parlement pourra discuter dès la rentrée se sont efforcés de concilier ces devoirs de défense nationale avec les besoins d'économie, de travail et de production qui s'imposent au pays.

Le premier de ces projets sur la structure générale de l'armée est déjà distribué aux commissions parlementaires ; les deux autres : projet de loi sur le recrutement et projet de loi sur les cadres et les effectifs, sont en ce moment en discussion. Les tableaux précis, qui les accompagnent, seront intégrés, avant octobre, à la disposition des commissions parlementaires.

6.700 officiers de moins qu'à la veille de la guerre

J'ai détaché de cet ensemble de lois, précise M. Painlevé, les mesures fragmentaires qui pourront être réalisées sans retard en vertu des pouvoirs que donne au gouvernement la loi du 3 août.

Ces mesures trouvent donc leur place harmonieuse dans cette conception générale sans y contredire en rien.

C'est ainsi, par exemple, que les cadres légaux de la prochaine armée sont, par rapport aux effectifs actuels, diminués de près de 4.000 officiers et c'est là un sujet sur lequel il convient d'insister.

Certains ministères ont dû créer des services de guerre ou d'après-guerre, qu'on peut appeler des services à terme et qui sont destinés à disparaître. Les Régions libérées, par exemple, sur lesquelles mon collègue André Tardieu a publié un mémoire si digne de retenir l'attention, ont accompli la plus grande partie de leur tâche ; dans un délai de quelques années, quand elles auront terminé leur mission, elles disparaîtront automatiquement.

Quand il s'agit de l'armée, la question est autrement complexe. D'un côté, la guerre a fait proliférer certains de ces services ou en a fait naître d'autres qu'il faut réduire ou supprimer. Ce qui ne doit pas être publié, c'est que, ces suppressions



M. Painlevé

opérées, doit survivre un organe cohérent, solide et bien adapté à de futurs devoirs.

Au lendemain de la paix, le nombre des officiers dépassait sensiblement les effectifs légaux fixés par la loi d'avant la guerre. Dans le cours des années 1920 à 1926, 12.500 officiers ont été supprimés, ramenant ainsi l'effectif global des cadres notablement au-dessous des effectifs légaux d'avant-guerre, et ce fut un des effets de la nouvelle loi des cadres de pousser plus loin cette réduction et d'amener le nouvel effectif légal à un total inférieur de 6.700 à l'effectif d'avant-guerre.

Une telle compression, conclut le ministre, a été le résultat d'un travail singulièrement approfondi sur l'encadrement de la nouvelle armée, sur le rôle et sur la préparation des officiers et des sous-officiers de complément.

L'incorporation à 21 ans source d'économies

Il en va de même, reprend-il, après une pause, pour une mesure d'un autre ordre qui se traduira dès 1927 par une économie considérable. Je veux parler du retard de l'âge d'incorporation des contingents prochains. Cette mesure n'est pas une improvisation née à la légère d'une conception d'ensemble. Elle résulte d'un accord unanime. Le retour à l'incorporation à 21 ans a été approuvé par la presque unanimité des techniciens qualifiés. Ce retour ne peut, toutefois, s'opérer d'un seul coup, car il serait susceptible de créer dans nos effectifs un trou formidable. Il doit, au contraire, s'effectuer graduellement, suivant le projet soigneusement étudié par les techniciens et que les décrets ont mentionné. C'est donc l'application par anticipation des lois de réorganisation de l'armée et non une inspiration due au hasard.

Les ouvrages militaires désaffectés

M. Painlevé va nous parler maintenant de l'utilisation des immeubles militaires désaffectés.

Depuis la paix, un effort notable a été accompli en vue de la remise aux Domaines, pour être utilisés par les villes, les départements ou les particuliers, des immeubles, ouvrages ou terrains militaires. Cet effort va pouvoir se poursuivre plus efficacement, maintenant que les plans militaires de principe sont arrêtés dans leurs grandes lignes.

L'abandon des ouvrages militaires, qui représentent souvent une valeur considérable, dépend également du plan de mobilisation qui indique l'intérêt que ces ouvrages peuvent présenter pour la défense nationale. J'ai déjà pu faire déclasser les forts de la deuxième ligne de la région parisienne dont le déclassement était indisputable en principe, mais qui, depuis sept ans, a été l'objet de discussions entre divers ministères. Il va en être de même pour Lyon.

Au surplus, l'établissement d'un plan d'organisation générale de l'armée va faire tomber toutes les difficultés qui paraissent s'opposer à affecter à des besoins civils des établissements militaires devenus sans utilité militaire.

Les mesures de compression que je viens de décrire en ce qui concerne la défense nationale, résume M. Painlevé en se levant, auront pour effet de simplifier et de rendre l'exécution plus rapide ; la simplification va entraîner la suppression de tout ce qui était inutile ou parasite, ce sera le moyen de gagner du temps et de l'argent.

Et de cette façon, ajoute le ministre, le sacrifice que le pays consent pour son indépendance ne sera pas vain. — L. P.

L'ENFANT DU CHASSEUR MALADROIT



— Je vous présente mon fils... — Ça se voit : vous l'avez raté !

L'AFFAIRE DU "LOTUS"

M. Poincaré demande la libération immédiate du lieutenant Desmons

Une conversation a eu lieu hier entre le président du Conseil et l'ambassadeur turc à Paris

D'accord avec le conseil des ministres et avec M. Briand, le président du Conseil a prié l'ambassadeur de Turquie, en villégiature à Dinard, de venir conférer avec lui au sujet de l'affaire du Lotus.

L'ambassadeur a été reçu hier matin par M. Poincaré, qui a insisté sur la nécessité d'une libération immédiate du commandant Desmons et a déclaré que le gouvernement de la République ne saurait accepter de nouveaux retards.

L'ATTENTAT CONTRE M. MUSSOLINI

La véritable identité du criminel est établie Rome, 12 sept. (dép. Petit Parisien.) La police poursuit activement les recherches tendant à établir les conditions où réellement a été préparé et mis en exécution l'attentat contre M. Mussolini. Elle est ainsi parvenue à établir que le soi-disant Giovanni Lupatelli, il est âgé de vingt-sept ans et est né en Toscane, à Avanza. Depuis le 2 septembre, il se trouvait à Rome. A la fin d'août, il s'était éloigné de Marseille, où il demeurait ces derniers temps.

LES FÉLICITATIONS DE M. BRIAND

De Genève, M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a adressé à M. Mussolini un télégramme dans lequel il félicite le président du Conseil italien d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre lui.

UNE DEMARCHE DE NOTRE CHARGE D'AFFAIRES À ROME

Rome, 12 sept. (dép. Petit Parisien.) Plusieurs journaux italiens, commentent le passage du discours de M. Mussolini dans lequel le président du Conseil italien a déclaré que la France émaille ces commentaires.

M. Roger, chargé d'affaires de France à Rome, a fait auprès du chef de cabinet de M. Mussolini une démarche pour le prier de présenter au président du Conseil ses félicitations de la part de la France et, à protesté, en même temps, contre l'article du *Giornale d'Italia*. M. Roger a alors déclaré qu'il espérait que le gouvernement italien ne laisserait pas s'égarer l'opinion publique italienne, qui est un Italien, venait de France.

LE RETABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

Rome, 12 septembre (dép. Radio.) Le directeur national du parti fasciste s'est réuni d'urgence aujourd'hui pour examiner la proposition présentée par la majorité de la Chambre de discuter l'institution de la peine de mort.

Les membres du directeur se sont ensuite rendus auprès de M. Mussolini à qui ils ont exprimé le vœu de voir adopter la proposition afin d'empêcher le renouvellement d'actes qui troublent la vie du pays.

Une bombe fait explosion à New-York dans une auto

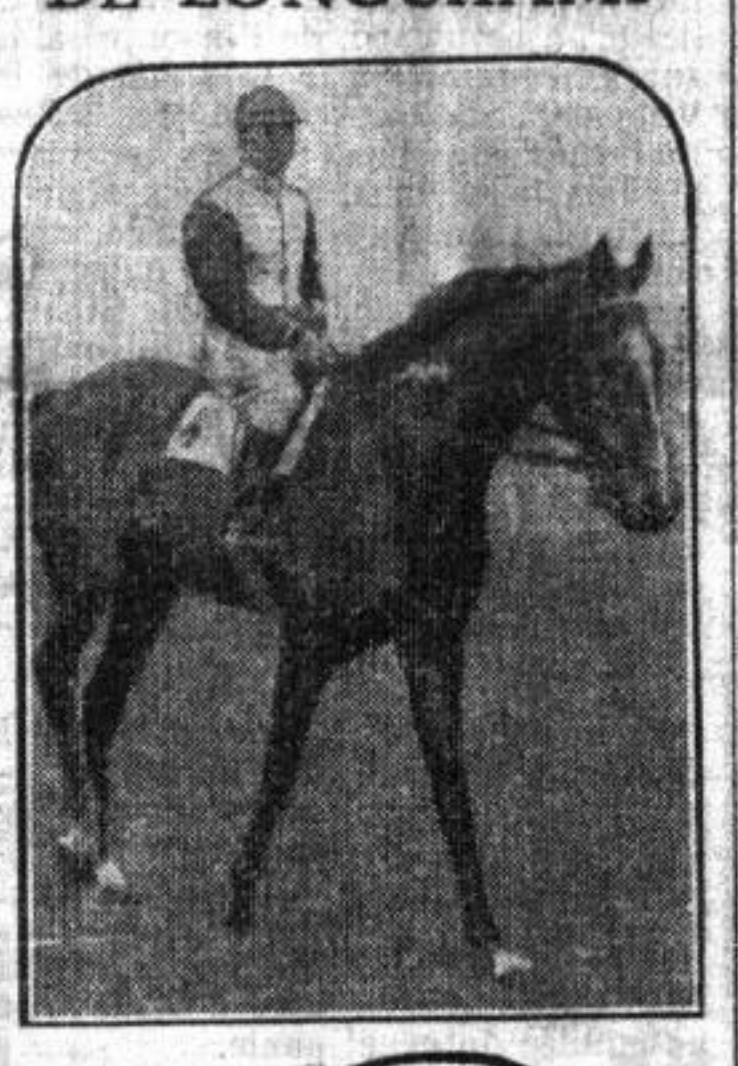
Trois Italiens occupaient la voiture : un est tué et les deux autres blessés New-York, 12 sept. (dép. Times.) A 21 h. 30 hier, une bombe a fait explosion à l'intérieur d'une auto parvenue à la jonction de la première avenue et de la 166^e rue, qui se trouvent au centre même de la colonie italienne de New-York. Des trois occupants, un a été tué net, l'autre, grièvement blessé, et le troisième a perdu les deux jambes.

L'explosion s'est produite peu après la clôture d'un meeting fasciste tenu à l'intersection même des deux rues précitées. Selon un témoin de l'accident, les trois hommes qui occupaient l'auto nourrissaient manifestement un dessein et paraissent fort irrités de ne pouvoir assurer l'exécution. Les victimes sont trois Italiens.

LE MARIAGE DE LUDENDORFF SERA CÉLÉBRÉ DEMAIN

Berlin, 12 septembre (dép. Radio.) Le mariage de Ludendorff avec Mathilde von Chemnitz sera célébré mardi prochain à Tutzberg, sur la lacs de Starnberg (Bavière).

LA RÉOUVERTURE DE LONGCHAMP



GEORGES JONIAUX L'ASSASSIN DE M^{lle} LOCARD FAIT LE RÉCIT DE SON CRIME

Lons-le-Saunier, 12 sept. (d. P. P.) Georges Joniaux, le vagabond qui, arrêté près de Lons-le-Saunier par les gendarmes, le 31 août dernier, s'était ainsi que le *Petit Parisien* le contait hier, grièvement blessé d'une balle de revolver, a avoué être, ainsi qu'on l'en soupçonnait, l'assassin de M^{lle} Locard, la couturière de la rue de Chabrol.

Hier, il n'avait pu, en raison de sa faiblesse, donner aucun détail. Mais la nuit avait été meilleure et une amélioration s'étant manifestée dans son état, Joniaux put, dans la matinée, subir un interrogatoire plus serré de cet agent, commissaire de la brigade mobile de Dijon, délégué par M. Riou, commissaire divisionnaire. Il s'expliqua alors sur les circonstances du crime de la rue de Chabrol.

— C'est le 14 juillet, dit-il, que j'ai fait la connaissance de M^{lle} Locard, à laquelle je m'étais présenté sous le nom d'Arnold.

Pour entrer dans ses bonnes grâces, je lui avais promis de l'épouser. Bientôt, elle devint mon amie. J'allais la retrouver le soir, chez elle, entre 20 et 23 heures. Me trouvant à court d'argent et, ayant appris, par ses confidences, qu'elle avait des économies, je lui demandai bientôt de me prêter 400 francs. Elle me répondit alors qu'elle me donnerait tout après le mariage, mais rien avant.

Je conçus alors le projet de la tuer pour avoir son argent. C'est le 30 juillet que je mis ce projet à exécution. Nous étions tous deux couchés ; après lui avoir vainement renouvelé ma demande d'argent, je la saisis par le cou et je l'étranglai.

Je m'emparai ensuite de deux sachets qu'elle portait sur elle et qui contenaient, l'un 2.400 francs, l'autre 400 francs. J'emportai le plus gros de cet argent à l'hôtel de la rue de la République, où j'étais allé me reposer. Je restai à Paris, à faire la fête, jusqu'au 25 août.

A ce moment, les journaux commencent à s'occuper de moi. Je jure de ne plus me voir. Je me rendis successivement à Chalon-sur-Saône, puis à Tournus, où je dépensai ce qui me restait.

Je vécus trois jours à Lons-le-Saunier, puis j'allai m'installer à Nancy et de là à Lons-le-Saunier, dans les conditions que l'on connaît.

Le blessé arrêta, à ses déclarations.

Le passé de Joniaux

Envoyé pendant sa minorité dans une colonie pénitentiaire, Joniaux subit, après quatre mois de service militaire, une condamnation à treize mois de prison pour abus de confiance.

Après sa libération, il fut employé d'abord chez M. Gerolinski, dessinateur, 77, rue Darcet, à Paris, puis chez M. Berthelette, 29, rue de Penlhen.

D'après les renseignements recueillis par la brigade mobile, Joniaux était un homme à la fois simple et méchant. Il avait de nombreuses amies qui subvenaient à ses besoins, notamment M^{lle} Marguerite Rue.

Joniaux a encore sa mère, qui habite à Paris, 90, rue Rochechouart. Mais il ne la voit plus depuis cinq ans.

LE TEMPS S'EST RAFFRAÎCHI HIER MAIS CE N'EST QU'UNE TRÈVE...

Quelques gouttes d'une ondée tombant avec la nuit suffirent, samedi soir, à rafraîchir notablement l'atmosphère. Et l'on constatait, hier matin, qu'un vent frais soufflait de l'ouest, bousculant les nuages amoncelés dans le ciel. Entre onze heures et midi survint encore une légère averse. Elle eut le bon esprit de ne pas durer et ce dimanche fut, en son après-midi, fort agréable, ensoleillé sans excès, réjou par une brise fraîche.

Ce n'est, paraît-il, qu'une trêve : la chaleur va nous revenir. Peut-être, d'ici là, quelques orages se feront-ils en diverses régions. Mais ils seront de courte durée.

A LA DEUXIÈME PAGE : Propos de bonne humeur

ENCORE UNE ÉVASION MOUVEMENTÉE... ET MANQUÉE DU PRISONNIER AGROBATE

Il met knock-out son gardien, se réfugie sur une péniche, puis se rend après une course à la nage

On se souvient du spectacle que le détenu Léon Milechten donna, le 23 août 1925, de 7 heures à midi, sur le toit de la prison du Cherche-Midi. Le prisonnier acrobate, qui s'était évadé, fumant des cigarettes, sourd aux obligations de ses gardiens, narguant les agents et les pompiers qui avaient cerné la prison, ne consentait à se rendre, on se le rappelle, qu'à l'heure de la soupe.

A la suite de cette exhibition sensationnelle, Milechten, qui avait encore à purger une peine de deux ans de prison, fut transféré à la Conciergerie.

Peut-être entendit-il parler des évasions de l'insaisissable Rème. Toutefois, rien ne permettait de se douter que le détenu, qui témoignait d'une tranquillité et d'une conduite exemplaires, avait échappé à un nouveau plan d'évasion.

Hier, vers midi, Milechten venait d'être conduit au petit parqu岸, quand le rametier vers sa grille, non sans lui avoir passé le cabriolet au poignet droit. Le détenu suivait docilement. Les deux hommes suivaient, au rez-de-chaussée, un couloir dont les fenêtres donnaient sur le quai des Orfèvres. Brusquement, Milechten, qui est doué d'une force peu commune, attira à lui le gardien et le mit knock-out d'un rapide et formidable swing asséné de la main gauche.

En l'éclair d'une seconde, il ouvrit une fenêtre qu'il n'eut qu'à enjamber pour se trouver sur le quai. Mais déjà des gardes républicains et les gardiens de la paix Tournier et Palfiron, qui avaient aperçu le fuyard se dirigeant vers le pont Neuf, lui donnaient la chasse. Le boxeur sentit les policiers à ses trousses. Alors, qu'il des Orfèvres, il sauta sur l'Auzerrie, péniche lourde chargée et, prestement, en largue les amarres.

Et avant l'arrivée des poursuivants de Milechten, le bateau prit le large. Une fois encore, l'acrobate put narguer tout à son aise les agents arrêtés au bord de l'eau. La brigade fluviale fut alors alertée et bientôt des barques parties du poste de la Tournelle arrivèrent à force de rames. Peu après, l'Auzerrie fut en partie cernée. Alors, aux regards



A gauche : Léon Milechten. A droite, le gardien Sevin qui a réussi à l'arrêter

amusés des spectateurs, Milechten exécuta un magistral plongeon. Mais bien qu'il fut excellent nageur, le détenu épris de liberté ne tarda pas à être rejoint. La plaisanterie avait assez duré. Le gardien Sevin de la brigade fluviale réussit à le saisir par les cheveux et, sous la menace du revolver, le boxeur acrobate fut hissé dans l'embarcation.

Quelques instants plus tard, Milechten, souriant et narquois, repassait sous bonne escorte le seuil du dépôt.

Dans un match de football les joueurs échantent des coups de poing

Les gendarmes durent s'improviser arbitres Lille, 12 sept. (dép. Petit Parisien.) Au cours d'un match de football à Tourcoing, entre l'Union Sportive de Tourcoing et l'Olympique Lillois, de regrettables incidents se sont produits entre les joueurs.

TRAGIQUE PARTIE DE CHASSE NOCTURNE EN TIRANT UN LAPIN D'UNE AUTO UN CHASSEUR TUE SON AMI QUI SE TROUVAIT AU VOLANT

Chauny, 12 sept. (dép. P. Parisien.) Deux amis, M. Fernand Cornet et Dirick, le premier âgé de trente-six ans, habitant 72, rue d'Angoulême, à Paris, et le second, doreur sur métaux, même adresse, venus en automobile et ayant pris, en passant à Chauny, M. Costet, conseiller municipal de la ville, et à Viry-Bouzeuil, M. Lagneux, également conseiller municipal, reprirent la route samedi soir, vers 10 heures, pour une partie de chasse nocturne.

M. Cornet était au volant. Vers 23 heures, la voiture se trouvait sur le chemin de Ervies-Failou à Montmessin. Un lapin déboulant du bois pour traverser la route, M. Costet tira le premier, puis M. Dirick. Le coup de feu de ce dernier, par un accident encore inexplicable, atteignit M. Cornet à la tête, faisant sauter la boîte crânienne.

Pendant que le docteur Grandin, de Tergnier, procédait aux constatations légales, la gendarmerie verbalisait contre les auteurs de ce multiple délit de chasse et consanguin à la disposition du parquet M. Dirick, désespéré d'avoir tué, aussi malencontreusement, son meilleur ami.

LES ÉPREUVES SPORTIVES DU "PETIT PARISIEN"

DACQUAY GAGNE POUR LA DEUXIÈME FOIS LE GRAND PRIX DE LA MARCHÉ



En haut : le formidable peleton de plus de 600 marcheurs vient de prendre le départ. Au-dessous : à 300 mètres du départ (de gauche à droite), J. Daquay, Chevalier, Migliara et Valéri, qui termineront en tête.

Le Grand Prix de la Marche a définitivement pris place parmi les grandes épreuves sportives de l'année. La F. E. M. peut en être fière ; et le *Petit Parisien* se réjouit d'avoir aidé son effort et encouragé les athlètes, vétérans ou novices, qui se réclament du glorieux héros de Marathon.

Le départ fut donné hier matin, à 10 heures précises, aux 641 concurrents, par l'aviateur Calizo, qui finira un de ces jours, à force d'audace, par traverser complètement la couche d'air terrestre.

Les cours de Vincennes étaient noirs de monde. Une brigade d'entraîneurs et de soigneurs, à pied, attendait le bataillon multicolore des concurrents. Un essaim de cyclistes, comparable par le nombre à un vol de sauterelles, s'élevait dans l'avenue et sur le boulevard Soult.

A l'abri d'une des colonnes du Trône, M. Paul Faye et ses musiciens de l'Harmonie du *Petit Parisien* dévotaient sur la foule une merveilleuse profusion de refrains mélodieux ou entraînants. On leur fit fête jusqu'à l'arrivée du dernier « marcheur », aux environs de midi, alors que, pourtant, le ciel, qui s'était borné toute la matinée à des menaces sans excès, versait quelques larmes sur les espoirs déçus.

Les connaissances donnaient Daquay gagnant à trois ou quatre cent mètres. Formule toute platonique, d'ailleurs, car le pari n'eut ni fonctionne pas pour ces épreuves-là. Valéri, qui a accompli une jolie performance sur Paris-Strasbourg, avait aussi des tenants enthousiastes et opiniâtres — surtout parmi ses compatriotes.

— Vous verrez ! me disait l'un d'eux, à l'instant du départ. Avec ses grandes jambes, il avalera tous les autres.

Au fort de Vincennes, j'ai revu le même « sportif » :

Valéri ! Valéri ! criait-il, au passage de Daquay qui, depuis longtemps tenait la tête.

Il est à la barre ! lui cria un cycliste sans pitié.

A la vérité, Valéri marchait très bien, mais il était alors à cent mètres derrière les deux premiers : Daquay et l'Italien Alfred Migliara.

Il fut d'ailleurs troisième, et dans le temps qu'avait mis Daquay, en 1925, pour être le premier. Mais il avait été handicapé presque au début.

Daquay, qui avait gagné l'année dernière et qui garde cette fois

L'ESCALADE DE MONTMARTRE AU RALENTI



Dans tous les domaines, Montmartre se pique d'originalité. Ainsi, tandis que d'autres villes rêvent de vitesses fantastiques pour l'automobile, on a pensé sur la « Butte » qu'il fallait ralentir la course.

Si j'avais été météorologue, j'aurais mesuré à votre intention le port, les bassins, les canaux, les docks et le nez de tous les brasseurs d'affaires. Si j'avais été un homme sérieux, je me serais rendu à la chambre de

MARSEILLE, PORTE DU SUD

LA LEÇON DE NOTRE ENQUÊTE

Marseille est une fierté pour un pays. Splendide à voir, utile à étudier, heureux dans ses réalisations, courageux dans ses efforts, audacieux dans ses vues, ainsi se présente le grand port moderne de la vieille France.

Si j'avais été un inspecteur des travaux publics, je vous aurais montré des usines électriques puissantes comme la foudre, des châteaux d'eau géants, un escalier issu d'un conte

explication suffisante de sa gâté quand il ajouta :

— Je crois que je toucherais bientôt ce triple que vous m'avez promis.

Il se pencha vers elle, et dans la rue qu'envenimait un brouillard glacé, il poursuivait :

— L'horaire est celui-ci : A six heures, la femme qui doit jouer le rôle prépondérant du drame a dû se glisser dans la scène, c'est-à-dire dans la chambre de notre complice. J'ai tenu à ce qu'elle soit à pied d'œuvre longtemps à l'avance pour être bien sûr de son indispensable présence au moment opportun... A huit heures, un homme, qui fera figure de commissaire, se présente à Mme de Prany... Pas très intelligent, mais l'air honnête... Je lui ai fait la leçon, et même je lui ai remis un mémorandum, écrit, daté, et daté huit heures et demie et neuf heures. Mme de Prany arrivera à l'hôtel.

Il retint, d'un signe, une automobile qui passait. Il s'assit près de Florence Béryl, reconnue, et prit dans une poche de sa robe une petite clé qu'il remit à couverture de toile crée noire.

— La scène dans la chambre est si importante, déclara-t-il, que j'ai voulu ne pas l'abandonner à l'inspiration de ceux qui la joueront et que j'en ai écrit les répliques principales.

Elles étaient en cinq actes. Tout à l'heure, elles seront répétées par deux acteurs qui n'y changeront pas un mot. Voulez-vous prendre la peine de les lire ? Mais auparavant, mettez-vous bien dans la situation, et n'oubliez pas que Mme de Prany, dont il faut expliquer — contre elle — le départ du domicile conjugal, doit agir et parler comme si elle avait tout quitté pour un homme qu'elle aime.

Ils se courbèrent tous deux vers le carnet, qu'éclairaient les leurs rapprochées lentes et pendantes. Ils parcoururent les mots de son doigt lourd, Florence Béryl lui silencieusement... Il interrompit la lecture en masquant le carnet de sa main à plat.

— Hein ? que pensez-vous de ça ?

— Je pense que c'est terrible, dit-elle légèrement.

— Croyez-vous que Mme de Prany puisse jamais se dégarer de telles paroles ?

— Impossible.

Le bâillon, précisa-t-il laconiquement.

Un peu plus tard il ajouta, en soufflant de rire sous sa main :

— J'ai donné ordre à notre homme d'agir comme un amant impatient... Tout le monde doit savoir, à l'hôtel, que la dame de son cœur sera près de lui, cette nuit...

Ils descendirent de voiture à l'entrée de la rue des Barres. Devant eux, à une centaine de mètres, une petite lumière veillait dans la lanterne de l'hôtel et planait dans les reflets dans les vitres noires d'une fenêtre. Ils passèrent sous cette clarté et suivirent, très vite, le grand couloir étroit. Florence Béryl aperçut alors une porte largement ouverte sur laquelle elle lut :

« Bureau de l'hôtel », et, après un regard curieux sur une salle inoccupée où confiait un poêle de fonte, elle s'élança dans un escalier qui se tordait en spirale. M. Laurencin choisit une clef sur une table et la rejoignit.

Quand ils arrivèrent au premier étage, sur un palier où fumait une lampe-applique dont la lueur s'étirait

dans un corridor, l'agent d'affaires désigna une porte, toute proche, et dit dans un souffle presque inapprehensible : « C'est là que se trouve la chambre de M. de Charny... »

Je ne crois pas qu'ils soient chez eux car je n'ai pas vu de lumière à leur fenêtre. La chambre voisine, n° 5, est celle où attendent nos deux acteurs.

Ils gagnèrent le deuxième étage, pénétrèrent dans une chambre toute nue, sans meubles, sans tapis, sans rideaux, faite de parfums et de relets — et toutes les chambres d'hôtels douteux. M. Laurencin alluma une bougie dont la mèche humide grésilla.

— Là, dit-il enfin... Veuillez m'attendre quelques instants ici. Je vais au n° 5.

Florence Béryl resta seule. La porte lui parut misérable, plus encore vile. Elle demeura immobile contre la porte, près de la bougie qui éclairait par dessous et qui creusait son visage d'ombres mouvantes et imprévues, d'un changeant étrange sa solitude était l'attente pure l'assaut de ses espérances. Son réverie était si tenace, si acharnée qu'elle n'entendit le pas pesant et rapide de M. Laurencin que lorsqu'il résونا devant la chambre même.

L'agent d'affaires poussa la porte d'un geste court et secoué. Ses traits atteints étaient anxieux.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle.

— Il y a, répondit-il, que la femme n'est pas au n° 5. Depuis une heure elle devrait être ici. Je lui avais donné l'ordre formel d'être exacte. Que s'est-il passé ?

— Fort heureusement, le saut de l'hôtel n'a duré que quatre cent mètres de l'hôtel... Je cours chez elle.

(A suivre.) Suzanne MILA.

Le Petit Parisien Sportif

LES ÉPREUVES DU "PETIT PARISIEN" LE GRAND PRIX DE LA MARCHÉ

LA BELLE PERFORMANCE DE DACQUAY

Dès le départ, donné exactement à 10 heures, les hommes rapides du lot prennent la tête de l'imposant peloton et mènent à vive allure : Léger, Daquay, Migliara, Cambrai, Valéri, Chevalier sont au commandement et ne tardent pas à prendre une avance appréciable.

Peu après la porte de Vincennes, Léger et Cambrai ont quelque peu rétrogradé, et Daquay, les Italiens Valéri, Migliara et le Nordiste Chevalier voguent de conserve nettement décalés du gros du peloton. A la porte Dorée, où les premiers passent à 10 h. 10' 43", l'ordre est le même.

Peu avant le vélodrome municipal de Vincennes, Daquay esquive un démarrage auquel répond seul Valéri; Migliara et Chevalier perdent alors une dizaine de mètres. Valéri suit toujours le triomphateur de l'an dernier dans sa foulée, mais bientôt sur un nouveau démarrage de celui-ci, il doit céder quelque terrain à son redoutable rival.

A Charenton, que Daquay atteint à 10 h. 20' 32", il y a peu de changement dans les positions : Valéri suit à 25 mètres environ, cependant que Migliara et Chevalier ont un retard d'une cinquantaine de mètres. Plus loin encore, on peut noter Cambrai, Germain, Daquay et les juniors Valéri et d'Amplunguani qui engagent un duel sévère.

Après Charenton, la lutte est toujours farouche entre les deux leaders, Valéri se maintenant sensiblement à la même distance de Daquay; qui semble se servir quelque peu. Aux tribunes du champ de courses de Vincennes, où Daquay passe à 10 h. 32' 10", un coup de théâtre se produit : Migliara, qui s'est rapproché depuis quelques instants, attaque Valéri, le passe et partant, après un bel effort, à rejoindre Daquay.

Côte à côte, les deux brillants athlètes poursuivent leur marche et passent à 10 h. 44' au carrefour de Nogent. En fin, au fort de Vincennes, au milieu de la foule qui est maintenant très dense, Daquay tente un dernier démarrage et Migliara doit s'avouer vaincu. Dans la traversée de Vincennes, Daquay, dans un style superbe, s'envole, maintenant à une vitesse vertigineuse, brillamment l'épreuve sans être autrement inquiété. Il passe la ligne d'arrivée aux applaudissements d'une foule enthousiasmée par le brillant exploit qu'il vient d'accomplir.

Avant de donner les classements de l'épreuve, il convient de remercier tout particulièrement M. Bouche, inspecteur principal du doublement ardonnément, qui, sous la direction de M. Daquay, a assuré un service d'ordre impeccable, ainsi que MM. Anthoine, Rimbour, Breitenbach, Pastre, Adam, Curetti, Matrielli, Rohillard, Brochet, Moche, Drouaire, qui, par leur zèle et leur dévouement, ont permis à l'épreuve de se dérouler dans des conditions de régularité parfaite.

LES CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

1. Joseph DACQUAY (Cercle des Sports de France, 1 h. 13' 14").
2. Migliara (Cercle des Sports de France, 1 h. 13' 34").
3. Valéri (Cercle des Sports de France, 1 h. 14' 52").
4. Chevalier (Marcheurs Maritimes du Pas-de-Calais, 1 h. 15' 10").
5. Cambrai (Cercle des Sports de France, 1 h. 15' 43").
6. Germain (Cercle des Sports de France, 1 h. 16' 29").
7. Rossi (Italien, 1 h. 16' 49").
8. d'Amplunguani (C. S. F., 2^e des Juniors, 1 h. 17' 30").
9. Gallier (C. S. F., 1 h. 17' 30").
10. Picot (A. M., 1 h. 17' 30").
11. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
12. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
13. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
14. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
15. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
16. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
17. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
18. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
19. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").
20. Collet (C. C., 1 h. 17' 30").

LES CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

- Pour la Coupe-Challenge du Petit Parisien, le classement est le suivant :
1. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
2. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
3. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
4. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
5. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
6. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
7. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
8. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
9. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).
10. Cercle des Sports de France : 49 points (Daquay, Migliara, Valéri, Cambrai, Germain).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

LES CLASSEMENTS SPÉCIAUX, PAR JUNIORS ET VÉTÉRANS, S'ÉTABLISSANT AINSI :

- Juniors : 1. Viane (A.M.), 2. Lampugnani (C.S.F.), 3. Dano (A.M.), 4. Léger (A.M.), 5. Gallier (C.S.F.), 6. Pauvert (C.A.C.), 7. Kirschbaum (A.C.), 8. Halp (S.E.), 9. Vergnes (A.M.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).
Vétérans : 1. Lourdé (F.F.M.), 2. Garraud (C.S.F.), 3. Brinot (F.F.M.), 4. Schmitt (F.F.M.), 5. Devalchère (A.C.), 6. Devalchère (A.C.), 7. Devalchère (A.C.), 8. Devalchère (A.C.), 9. Devalchère (A.C.), 10. Devalchère (A.C.), 11. Devalchère (A.C.), 12. Devalchère (A.C.), 13. Devalchère (A.C.), 14. Devalchère (A.C.), 15. Devalchère (A.C.), 16. Devalchère (A.C.), 17. Devalchère (A.C.), 18. Devalchère (A.C.), 19. Devalchère (A.C.), 20. Devalchère (A.C.).

ANDRÉ BOILLOT (PEUGEOT) A GAGNÉ LE GRAND PRIX DE TOURISME DE L'A. C. D'ITALIE

Et à Peugeot également la victoire dans le classement par équipes

Milan, 12 septembre (dép. Navas). Le Grand Prix d'Italie de tourisme de vingt-quatre heures, disputé sur l'auto-



André Boillot, qui, sur Peugeot, gagne le Grand Prix d'Italie de Tourisme

drogne de Monza, s'est terminé aujourd'hui à midi et a donné les résultats suivants :
1. A. Boillot (Peugeot), pneus Dunlop, couvrant en 24 heures 2.014 km. 739, soit une moyenne de 100 km. 947 à l'heure ;
2. Rigal (Peugeot), 2.588 km. 360 ; 3. Dosio (A. M.), 2.110 km. 030 ; 4. Crespi (S. A. M.), 2.058 km. 170 ; 5. J. Graf (Jean Graf), 1.769 km. 025 ; 6. Canouzel (Peugeot), 1.578 km. 333.

Les autres voitures ont abandonné. Il y avait quatorze concurrents au départ. Au classement par équipes, l'équipe Peugeot terminait seule au complet et classée première.

LE GRAND PRIX DE MILAN REVIENT A COSTANTINI

L'après-midi a été disputé le Grand Prix de Milan, sur 400 kilomètres. Il y avait vingt partants.
Voici le classement :
1. Costantini (Bugatti), 2 h. 30' 18" 3/5 (moyenne 123 km/h) ; 2. Goussard (Bugatti), 2 h. 30' 18" 3/5 ; 3. Farinetti, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 4. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 5. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 6. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 7. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 8. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 9. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 10. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 11. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 12. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 13. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 14. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 15. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 16. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 17. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 18. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 19. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 20. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 21. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 22. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 23. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 24. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 25. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 26. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 27. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 28. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 29. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 30. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 31. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 32. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 33. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 34. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 35. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 36. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 37. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 38. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 39. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 40. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 41. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 42. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 43. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 44. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 45. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 46. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 47. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 48. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 49. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 50. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 51. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 52. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 53. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 54. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 55. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 56. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 57. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 58. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 59. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 60. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 61. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 62. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 63. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 64. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 65. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 66. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 67. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 68. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 69. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 70. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 71. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 72. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 73. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 74. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 75. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 76. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 77. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 78. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 79. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 80. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 81. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 82. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 83. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 84. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 85. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 86. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 87. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 88. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 89. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 90. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 91. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 92. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 93. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 94. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 95. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 96. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 97. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 98. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 99. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 100. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 101. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 102. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 103. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 104. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 105. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 106. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 107. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 108. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 109. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 110. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 111. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 112. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 113. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 114. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 115. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 116. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 117. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 118. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 119. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 120. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 121. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 122. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 123. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 124. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 125. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 126. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 127. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 128. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 129. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 130. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 131. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 132. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 133. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 134. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 135. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 136. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 137. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 138. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 139. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 140. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 141. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 142. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 143. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 144. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 145. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 146. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 147. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 148. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 149. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 150. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 151. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 152. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 153. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 154. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 155. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 156. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 157. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 158. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 159. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 160. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 161. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 162. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 163. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 164. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 165. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 166. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 167. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 168. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 169. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 170. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 171. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 172. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 173. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 174. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 175. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 176. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 177. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 178. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 179. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 180. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 181. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 182. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 183. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 184. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 185. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 186. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 187. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 188. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 189. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 190. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 191. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 192. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 193. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 194. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 195. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 196. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 197. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 198. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 199. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 200. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 201. Brullier, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 202. Chiron, 2 h. 30' 18" 3/5 ; 203. Brullier, 2 h. 30

COURRIER DES T.S.F. AMATEURS DE
13 septembre.
RADIOLOGIE S'EN TRAIT.
Le bruit court avec persistance dans les studios que M. Marcel Lefebvre, directeur du Radiodiffusion, a été nommé directeur du service des transmissions. On dit qu'il quitterait le microphone radiophonique pour se consacrer uniquement au théâtre.
Tous les sans-filistes déploreront ce départ. Radiodiffusion avait une façon bien à elle de parler à ses chers auditeurs, qui le faisaient reconnaître à l'écouter ou dans le haut-parleur entre cent speakers.
Il entre dans une compagnie théâtrale, mais offre un côté respectable pour l'accompagnement d'une grande tournée à travers les provinces de France. Gageons que Radiodiffusion suscitera un vif mouvement de curiosité parmi les milliers d'auditeurs qui le connaissent bien, sans l'avoir jamais vu.

LES CONCERTS FRANÇAIS.
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES P. T. T. (488 m., 8-9-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28, 29-30, 31-32, 33-34, 35-36, 37-38, 39-40, 41-42, 43-44, 45-46, 47-48, 49-50, 51-52, 53-54, 55-56, 57-58, 59-60, 61-62, 63-64, 65-66, 67-68, 69-70, 71-72, 73-74, 75-76, 77-78, 79-80, 81-82, 83-84, 85-86, 87-88, 89-90, 91-92, 93-94, 95-96, 97-98, 99-100, 101-102, 103-104, 105-106, 107-108, 109-110, 111-112, 113-114, 115-116, 117-118, 119-120, 121-122, 123-124, 125-126, 127-128, 129-130, 131-132, 133-134, 135-136, 137-138, 139-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-620, 621-622, 623-624, 625-626, 627-628, 629-630, 631-632, 633-634, 635-636, 637-638, 639-640, 641-642, 643-644, 645-646, 647-648, 649-650, 651-652, 653-654, 655-656, 657-658, 659-660, 661-662, 663-664, 665-666, 667-668, 669-670, 671-672, 673-674, 675-676, 677-678, 679-680, 681-682, 683-684, 685-686, 687-688, 689-690, 691-692, 693-694, 695-696, 697-698, 699-700, 701-702, 703-704, 705-706, 707-708, 709-710, 711-712, 713-714, 715-716, 717-718, 719-720, 721-722, 723-724, 725-726, 727-728, 729-730, 731-732, 733-734, 735-736, 737-738, 739-740, 741-742, 743-744, 745-746, 747-748, 749-750, 751-752, 753-754, 755-756, 757-758, 759-760, 761-762, 763-764, 765-766, 767-768, 769-770, 771-772, 773-774, 775-776, 777-778, 779-780, 781-782, 783-784, 785-786, 787-788, 789-790, 791-792, 793-794, 795-796, 797-798, 799-800, 801-802, 803-804, 805-806, 807-808, 809-810, 811-812, 813-814, 815-816, 817-818, 819-820, 821-822, 823-824, 825-826, 827-828, 829-830, 831-832, 833-834, 835-836, 837-838, 839-840, 841-842, 843-844, 845-846, 847-848, 849-850, 851-852, 853-854, 855-856, 857-858, 859-860, 861-862, 863-864, 865-866, 867-868, 869-870, 871-872, 873-874, 875-876, 877-878, 879-880, 881-882, 883-884, 885-886, 887-888, 889-890, 891-892, 893-894, 895-896, 897-898, 899-900, 901-902, 903-904, 905-906, 907-908, 909-910, 911-912, 913-914, 915-916, 917-918, 919-920, 921-922, 923-924, 925-926, 927-928, 929-930, 931-932, 933-934, 935-936, 937-938, 939-940, 941-942, 943-944, 945-946, 947-948, 949-950, 951-952, 953-954, 955-956, 957-958, 959-960, 961-962, 963-964, 965-966, 967-968, 969-970, 971-972, 973-974, 975-976, 977-978, 979-980, 981-982, 983-984, 985-986, 987-988, 989-990, 991-992, 993-994, 995-996, 997-998, 999-1000, 1001-1002, 1003-1004, 1005-1006, 1007-1008, 1009-1010, 1011-1012, 1013-1014, 1015-1016, 1017-1018, 1019-1020, 1021-1022, 1023-1024, 1025-1026, 1027-1028, 1029-1030, 1031-1032, 1033-1034, 1035-1036, 1037-1038, 1039-1040, 1041-1042, 1043-1044, 1045-1046, 1047-1048, 1049-1050, 1051-1052, 1053-1054, 1055-1056, 1057-1058, 1059-1060, 1061-1062, 1063-1064, 1065-1066, 1067-1068, 1069-1070, 1071-1072, 1073-1074, 1075-1076, 1077-1078, 1079-1080, 1081-1082, 1083-1084, 1085-1086, 1087-1088, 1089-1090, 1091-1092, 1093-1094, 1095-1096, 1097-1098, 1099-1100, 1101-1102, 1103-1104, 1105-1106, 1107-1108, 1109-1110, 1111-1112, 1113-1114, 1115-1116, 1117-1118, 1119-1120, 1121-1122, 1123-1124, 1125-1126, 1127-1128, 1129-1130, 1131-1132, 1133-1134, 1135-1136, 1137-1138, 1139-1140, 1141-1142, 1143-1144, 1145-1146, 1147-1148, 1149-1150, 1151-1152, 1153-1154, 1155-1156, 1157-1158, 1159-1160, 1161-1162, 1163-1164, 1165-1166, 1167-1168, 1169-1170, 1171-1172, 1173-1174, 1175-1176, 1177-1178, 1179-1180, 1181-1182, 1183-1184, 1185-1186, 1187-1188, 1189-1190, 1191-1192, 1193-1194, 1195-1196, 1197-1198, 1199-1200, 1201-1202, 1203-1204, 1205-1206, 1207-1208, 1209-1210, 1211-1212, 1213-1214, 1215-1216, 1217-1218, 1219-1220, 1221-1222, 1223-1224, 1225-1226, 1227-1228, 1229-1230, 1231-1232, 1233-1234, 1235-1236, 1237-1238, 1239-1240, 1241-1242, 1243-1244, 1245-1246, 1247-1248, 1249-1250, 1251-1252, 1253-1254, 1255-1256, 1257-1258, 1259-1260, 1261-1262, 1263-1264, 1265-1266, 1267-1268, 1269-1270, 1271-1272, 1273-1274, 1275-1276, 1277-1278, 1279-1280, 1281-1282, 1283-1284, 1285-1286, 1287-1288, 1289-1290, 1291-1292, 1293-1294, 1295-1296, 1297-1298, 1299-1300, 1301-1302, 1303-1304, 1305-1306, 1307-1308, 1309-1310, 1311-1312, 1313-1314, 1315-1316, 1317-1318, 1319-1320, 1321-1322, 1323-1324, 1325-1326, 1327-1328, 1329-1330, 1331-1332, 1333-1334, 1335-1336, 1337-1338, 1339-1340, 1341-1342, 1343-1344, 1345-1346, 1347-1348, 1349-1350, 1351-1352, 1353-1354, 1355-1356, 1357-1358, 1359-1360, 1361-1362, 1363-1364, 1365-1366, 1367-1368, 1369-1370, 1371-1372, 1373-1374, 1375-1376, 1377-1378, 1379-1380, 1381-1382, 1383-1384, 1385-1386, 1387-1388, 1389-1390, 1391-1392, 1393-1394, 1395-1396, 1397-1398, 1399-1400, 1401-1402, 1403-1404, 1405-1406, 1407-1408, 1409-1410, 1411-1412, 1413-1414, 1415-1416, 1417-1418, 1419-1420, 1421-1422, 1423-1424, 1425-1426, 1427-1428, 1429-1430, 1431-1432, 1433-1434, 1435-1436, 1437-1438, 1439-1440, 1441-1442, 1443-1444, 1445-1446, 1447-1448, 1449-1450, 1451-1452, 1453-1454, 1455-1456, 1457-1458, 1459-1460, 1461-1462, 1463-1464, 1465-1466, 1467-1468, 1469-1470, 1471-1472, 1473-1474, 1475-1476, 1477-1478, 1479-1480, 1481-1482, 1483-1484, 1485-1486, 1487-1488, 1489-1490, 1491-1492, 1493-1494, 1495-1496, 1497-1498, 1499-1500, 1501-1502, 1503-1504, 1505-1506, 1507-1508, 1509-1510, 1511-1512, 1513-1514, 1515-1516, 1517-1518, 1519-1520, 1521-1522, 1523-1524, 1525-1526, 1527-1528, 1529-1530, 1531-1532, 1533-1534, 1535-1536, 1537-1538, 1539-1540, 1541-1542, 1543-1544, 1545-1546, 1547-1548, 1549-1550, 1551-1552, 1553-1554, 1555-1556, 1557-1558, 1559-1560, 1561-1562, 1563-1564, 1565-1566, 1567-1568, 1569-1570, 1571-1572, 1573-1574, 1575-1576, 1577-1578, 1579-1580, 1581-1582, 1583-1584, 1585-1586, 1587-1588, 1589-1590, 1591-1592, 1593-1594, 1595-1596, 1597-1598, 1599-1600, 1601-1602, 1603-1604, 1605-1606, 1607-1608, 1609-1610, 1611-1612, 1613-1614, 1615-1616, 1617-1618, 1619-1620, 1621-1622, 1623-1624, 1625-1626, 1627-1628, 1629-1630, 1631-1632, 1633-1634, 1635-1636, 1637-1638, 1639-1640, 1641-1642, 1643-1644, 1645-1646, 1647-1648, 1649-1650, 1651-1652, 1653-1654, 1655-1656, 1657-1658, 1659-1660, 1661-1662, 1663-1664, 1665-1666, 1667-1668, 1669-1670, 1671-1672, 1673-1674, 1675-1676, 1677-1678, 1679-1680, 1681-1682, 1683-1684, 1685-1686, 1687-1688, 1689-1690, 1691-1692, 1693-1694, 1695-1696, 1697-1698, 1699-1700, 1701-1702, 1703-1704, 1705-1706, 1707-1708, 1709-1710, 1711-1712, 1713-1714, 1715-1716, 1717-1718, 1719-1720, 1721-1722, 1723-1724, 1725-1726, 1727-1728, 1729-1730, 1731-1732, 1733-1734, 1735-1736, 1737-1738, 1739-1740, 1741-1742, 1743-1744, 1745-1746, 1747-1748, 1749-1750, 1751-1752, 1753-1754, 1755-1756, 1757-1758, 1759-1760, 1761-1762, 1763-1764, 1765-1766, 1767-1768, 1769-1770, 1771-1772, 1773-1774, 1775-1776, 1777-1778, 1779-1780, 1781-1782, 1783-1784, 1785-1786, 1787-1788, 1789-1790, 1791-1792, 1793-1794, 1795-1796, 1797-1798, 1799-1800, 1801-1802, 1803-1804, 1805-1806, 1807-1808, 1809-1810, 1811-1812, 1813-1814, 1815-1816, 1817-1818, 1819-1820, 1821-1822, 1823-1824, 1825-1826, 1827-1828, 1829-1830, 1831-1832, 1833-1834, 1835-1836, 1837-1838, 1839-1840, 1841-1842, 1843-1844, 1845-1846, 1847-1848, 1849-1850, 1851-1852, 1853-1854, 1855-1856, 1857-1858, 1859-1860, 1861-1862, 1863-1864, 1865-1866, 1867-1868, 1869-1870, 1871-1872, 1873-1874, 1875-1876, 1877-1878, 1879-1880, 1881-1882, 1883-1884, 1885-1886, 1887-1888, 1889-1890, 1891-1892, 1893-1894, 1895-1896, 1897-1898, 1899-1900, 1901-1902, 1903-1904, 1905-1906, 1907-1908, 1909-1910, 1911-1912, 1913-1914, 1915-1916, 1917-1918, 1919-1920, 1921-1922, 1923-1924, 1925-1926, 1927-1928, 1929-1930, 1931-1932, 1933-1934, 1935-1936, 1937-1938, 1939-1940, 1941-1942, 1943-1944, 1945-1946, 1947-1948, 1949-1950, 1951-1952, 1953-1954, 1955-1956, 1957-1958, 1959-1960, 1961-1962, 1963-1964, 1965-1966, 1967-1968, 1969-1970, 1971-1972, 1973-1974, 1975-1976, 1977-1978, 1979-1980, 1981-1982, 1983-1984, 1985-1986, 1987-1988, 1989-1990, 1991-1992, 1993-1994, 1995-1996, 1997-1998, 1999-2000, 2001-2002, 2003-2004, 2005-2006, 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012, 2013-2014, 2015-2016, 2017-2018, 2019-2020, 2021-2022, 2023-2024, 2025-2026, 2027-2028, 2029-2030, 2031-2032, 2033-2034, 2035-2036, 2037-2038, 2039-2040, 2041-2042, 2043-2044, 2045-2046, 2047-2048, 2049-2050, 2051-2052, 2053-2054, 2055-2056, 2057-2058, 2059-2060, 2061-2062, 2063-2064, 2065-2066, 2067-2068, 2069-2070, 2071-2072, 2073-2074, 2075-2076, 2077-2078, 2079-2080, 2081-2082, 2083-2084, 2085-2086, 2087-2088, 2089-2090, 2091-2092, 2093-2094, 2095-2096, 2097-2098, 2099-2100, 2101-2102, 2103-2104, 2105-2106, 2107-2108, 2109-2110, 2111-2112, 2113-2114, 2115-2116, 2117-2118, 2119-2120, 2121-2122, 2123-2124, 2125-2126, 2127-2128, 2129-2130, 2131-2132, 2133-2134, 2135-2136, 2137-2138, 2139-2140, 2141-2142, 2143-2144, 2145-2146, 2147-2148, 2149-2150, 2151-2152, 2153-2154, 2155-2156, 2157-2158, 2159-2160, 2161-2162, 2163-2164, 2165-2166, 2167-2168, 2169-2170, 2171-2172, 2173-2174, 2175-2176, 2177-2178, 2179-2180, 2181-2182, 2183-2184, 2185-2186, 2187-2188, 2189-2190, 2191-2192, 2193-2194, 2195-2196, 2197-2198, 2199-2200, 2201-2202, 2203-2204, 2205-2206, 2207-2208, 2209-2210, 2211-2212, 2213-2214, 2215-2216, 2217-2218, 2219-2220, 2221-2222, 2223-2224, 2225-2226, 2227-2228, 2229-2230, 2231-2232, 2233-2234, 2235-2236, 2237-2238, 2239-2240, 2241-2242, 2243-2244, 2245-2246, 2247-2248, 2249-2250, 2251-2252, 2253-2254, 2255-2256, 2257-2258, 2259-2260, 2261-2262, 2263-2264, 2265-2266, 2267-2268, 2269-2270, 2271-2272, 2273-2274, 2275-2276, 2277-2278, 2279-2280, 2281-2282, 2283-2284, 2285-2286, 2287-2288, 2289-2290, 2291-2292, 2293-2294, 2295-2296, 2297-2298, 2299-2300, 2301-2302, 2303-2304, 2305-2306, 2307-2308, 2309-2310, 2311-2312, 2313-2314, 2315-2316, 2317-2318, 2319-2320, 2321-2322, 2323-2324, 2325-2326, 2327-2328, 2329-2330, 2331-2332, 2333-2334, 2335-2336, 2337-2338, 2339-2340, 2341-2342, 2343-2344, 2345-2346, 2347-2348, 2349-2350, 2351-2352, 2353-2354, 2355-2356, 2357-2358, 2359-2360, 2361-2362, 2363-2364, 2365-2366, 2367-2368, 2369-2370, 2371-2372, 2373-2374, 2375-2376, 2377-2378, 2379-2380, 2381-2382, 2383-2384, 2385-2386, 2387-2388, 2389-2390, 2

par cette société venant l'attention sur ces titres. Les Pétrôles d'Orient cotent 180. Cette société paraîtrait, à la fin de 1926, 33 sodes en portefeuille.

Aux produits chimiques, quelques progrès sont enregistrés, notamment sur Pechiney, en hausse d'une centaine de francs. L'Assemblée de Kuhlmann, destinée à autoriser l'émission d'actions à vote plural, s'est tenue valablement le 8 septembre.

Parmi les nitrates, les Nitrate Railways ont gagné du terrain, tandis que le Lantaro a subi de nouvelles offres. Indécision persistante des phosphatiers, notamment des Phosphates de Constantine à 540 contre 565.

Le comportement des caoutchouctiers a bénéficié de rachats pour compte des banques, malgré une augmentation des stocks sur cette place. Padang termine une soixantaine de francs à 2.50. Officielle (déclare un dividende) intermédiaire de 1/2 0/0.

Vive reprise des sucres, sur l'andelorisation des prix du produit. La say se relève de

des titres de 3.000 couronnes, titre pour titre, au Crédit Lyonnais.

Immenses de la Plaine Monceau. — De puis le 1^{er} septembre, quatrième remboursement de capital de 125 francs par titre. Etablissements Bonowinski & Co. — Le troisième amortissement des obligations 6 0/0 a été effectué par le rachat en Bourse de 341 titres.

LE MARCHÉ DES SPORTS

La plus belle des revues sportives illustrées

*Technique, Variée,
Attractrice, Vécienne*

PARAIT LE JEUDI. - Le numéro - 9 fr. 75